

**ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET  
COMMERCIAL**

**REGIE PERIBUS**

**RAPPORT DU DIRECTEUR SUR L'EXECUTION DU  
BUDGET**

**EXERCICE 2018**

## SOMMAIRE

I	Préambule.....	3
II	Situation financière.....	4
II.1	Bilan Synthétique.....	4
II.2	Compte de résultat synthétique.....	4
II.3	Investissements réalisés et Investissements prévus.....	7
II.3.1	Investissements et travaux réalisés en 2018 :.....	7
II.3.2	Investissements et travaux prévus (à ce jour) en 2019 :.....	7
III	Autres informations.....	7
III.1	Fréquentation / recettes commerciales.....	7
III.2	Ratios de coûts et de productivité.....	8
III.3	Activités.....	9
III.4	Perspectives 2019.....	9
IV	Conclusion.....	9

## I Préambule

Le compte financier de la Régie PERIBUS de 2018 est constitué de la balance définitive des comptes 2018, du bilan 2018, du compte de résultat 2018, du tableau d'affectation des résultats 2018, de l'état des Soldes Intermédiaires de gestion 2018, et de divers documents pouvant intéresser le Conseil d'Administration. Le compte financier retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2018. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté de comptes.

Nous soumettons à l'approbation du Conseil d'Administration de la Régie PERIBUS, le compte financier de l'exercice 2018. Nous soulignons ainsi l'importance que nous accordons à la qualité des comptes et de la gestion.

### Règles comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis suivant les normes, principes et méthodes définis par l'instruction budgétaire et comptable applicable aux services publics locaux et commerciaux du 31 décembre 2008 - cadre comptable M43 développé (services de transports).

Les documents ci-dessus énoncés, ainsi que le livre de paye, le grand livre, les mandats, les titres, la TVA, ont fait l'objet d'études approfondies, sur place et à distance par le cabinet FIDUCIAL afin de les valider.

### Périmètre de l'Etablissement

La Régie PERIBUS a repris le 1<sup>er</sup> juillet 2013 l'activité de transports urbains de voyageurs assurée jusque-là par la société Gonthier Nouhaud sur les 14 communes du Syndicat Mixte de l'Agglomération.

Suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération Périgourdine et celle d'Isle et Manoire, la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a été créée et a remplacé le Syndicat Mixte Peribus qui par conséquent a été supprimé. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Contrat d'Obligation de Service Public a donc été transféré du Syndicat Mixte vers le Grand Périgueux, cela sans modifications.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Régie PERIBUS dessert les communes d'Atur et de Bassillac.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux s'étend sur 43 communes. Ainsi, depuis septembre 2018, le service HANDIBUS dessert les 43 communes du Grand Périgueux.

## II Situation financière

### II.1 Bilan Synthétique

Le total du bilan pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 1 888 585.82 €

La trésorerie inscrite au bilan au 31 décembre 2018 est de 1 134 912.56 €

Au passif, les capitaux propres sont de 931 681.43 € au 31 décembre 2018.

### II.2 Compte de résultat synthétique

#### Dépenses de fonctionnement

Les charges ont atteint au total 6 923 912.91 € pour l'exercice 2018 (6 586 032.22 € pour l'exercice 2017 et 7 175 121.27 € dans le Budget Primitif 2018), **soit + 5 %**.

**Les charges à caractère général** sont de 1 789 310.07€ (1 477 909.06 € pour le réalisé 2017, soit environ **+ 21 %**). Cette hausse s'explique notamment par celle du prix du carburant (+ 11,67 %), de l'achat des pièces de rechange (+ 13,59 %), de la sous-traitance avec les marchés TPMR et des lignes de rabatement (+ 67,37 %), de la maintenance (+ 29,08 %), des assurances (+ 17,31 %) et des actions de communication dans le cadre de la restructuration du réseau PERIBUS (+ 30 %). Il y a également le rappel de la CVAE sur trois ans.

**Concernant les charges de personnel**, le montant total des salaires et traitements, qui ont été versés au cours de l'exercice 2018 s'élève à 5 076 902.55 € (4 914 000 € pour le réalisé 2017).

	Réalisé 2017	BP 2018	Réalisé 2018	% réalisé 2017 / 2018
<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>4 914 K€ K€</b>	<b>5 169 K€</b>	<b>5 076 K€</b>	<b>3,29 %</b>

L'augmentation des charges de personnel et frais assimilés s'explique essentiellement par les indemnités de licenciement et de rupture conventionnelle pour 2018 et la taxe d'apprentissage.

L'effectif de la Régie PERIBUS était de 87,65 agents ETP (Equivalent Temps Plein) au 31 décembre 2018 contre 89,44 ETP au 31 décembre 2017, soit une baisse de 2 %.

La décomposition est la suivante :

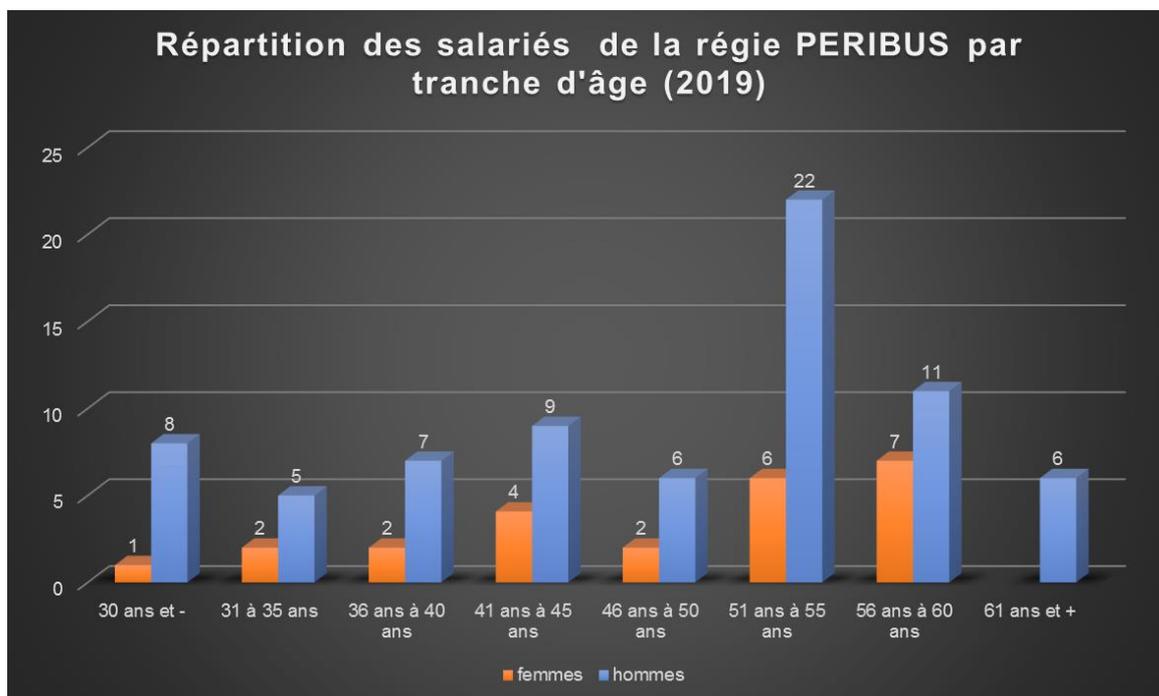
- 60,13 roulants ETP dont 15 femmes (dont HANDIBUS ; 64,74 roulants dont 16 femmes au 31 décembre 2017)
- 2,83 agents commerciaux ETP (2,83 au 31 décembre 2017)
- 6,68 contrôleurs / régulateurs ETP (4,5 au 31 décembre 2017)
- 5,89 agents d'atelier ETP (6 au 31 décembre 2017)
- 3,12 agents d'entretien ETP (1,37 au 31 décembre 2017)
- 4 personnels administratifs ETP (5 au 31 décembre 2017)
- 5 personnels de Direction ETP (5 au 31 décembre 2017).

La principale baisse concerne l'effectif des conducteurs qui est liée à la restructuration du réseau PERIBUS à compter de septembre 2018 avec moins 200 000 kilomètres et 8 conducteurs ETP. L'impact de cette diminution est moindre du fait du taux d'absentéisme pour 2018 qui reste encore important.

Pour rappel, le taux d'absentéisme est de 10.19 %, décomposé de la manière suivante :

- maladie ordinaire : 5.42 % ;
- longue maladie non professionnelle : 3.05 % ;
- accident du travail / maladie professionnelle : 0.84 % ;
- mi-temps thérapeutique : 0.19 % ;
- congés payés exceptionnels : 0.09 % ;
- absences non rémunérées : 0.54 % ;
- congés paternité : 0.06 %.

Des mesures ont été prises pour baisser l'absentéisme (contre-visite médicale, ruptures conventionnelles, licenciements pour inaptitude, etc.) et son impact sur la masse salariale (non remplacement d'un chef contrôleur et pas d'embauche suite aux ajustements du nouveau réseau PERIBUS).



## Recettes de fonctionnement

L'exercice clos le 31 décembre 2018 fait apparaître dans le compte de résultat, des produits qui s'élèvent au total à 7 245 758.07 € (6 329 037.61 € pour le réalisé 2017).

Il y a donc eu plus de recettes que prévu, à savoir :

Principaux postes	Prévus	Réalisés	Recettes (supplémentaires)
CICE	0 €	685 103 €	+ 685 103 €

Le travail de la Régie PÉRIBUS sur la fiscalité, en lien avec le CICE, a permis à la Régie PÉRIBUS de bénéficier d'une recette supplémentaire de plus de 514 000 euros (cf. délibération DD47-2018 du 20 décembre 2018) + **CICE 2018 rattaché à l'exercice 2019** (170 363 €).

Concernant la rémunération pour 2018, suite à la conférence budgétaire du 8 janvier 2018 entre le Grand Périgueux et la Régie PÉRIBUS, la rémunération du Grand Périgueux prévue dans le Budget Primitif 2018 de la Régie PÉRIBUS a été fixée à 6 000 000 € HT (cf. délibération DD07-2018 du 14 mars 2018).

Cette rémunération tenait compte de la restructuration du réseau PÉRIBUS à compter de septembre 2018 sur la base de moins 200 000 kms par rapport aux 1 650 000 kms actuellement réalisés sur les lignes régulières, soit 1 450 000 kms maximum (hors TAD et extension du service HANDIBUS sur l'ensemble des 43 communes du Grand Périgueux).

Il a été également prévu un budget supplémentaire de 25 000 € HT pour les actions de promotion du réseau dans le cadre de la restructuration du réseau.

Il convient de rappeler que depuis 2016, l'objectif fixé à la Régie PÉRIBUS par le Grand Périgueux était de diminuer les coûts de fonctionnement de la Régie PÉRIBUS pour 2018 (- 273 000 €) avec un objectif du Grand Périgueux d'une baisse des dépenses totales de - 750 000 € d'ici 2020 avec une rémunération à 5.7 millions d'euros (contre 6 millions actuellement).

## Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 est de **321 845.16 €**. Le résultat cumulé est de **512 681.43€**. Ce résultat s'explique essentiellement par le rattrapage de trois ans de CICE sur 2018 (environ 514 000 €).

A noter que les aléas (absentéisme, rappel taxe d'apprentissage, CVAE, ruptures conventionnelles et licenciements, etc.) ont représenté environ 467 000 € pour 2018.

### **II.3 Investissements réalisés et Investissements prévus**

Les gros investissements et travaux réalisés sur l'ensemble des sites sont à la charge, principalement, de la Communauté d'Agglomération, en sa qualité de propriétaire.

#### **II.3.1 Investissements et travaux réalisés en 2018 :**

114 931.17 € d'investissement ont été dépensés, notamment pour l'acquisition du logiciel d'habillage expert au service Etudes et Méthodes et de quatre véhicules électriques ZOE dans le cadre de la restructuration du réseau PERIBUS

Le résultat d'investissement est d'environ - 57 230.88€. Le résultat cumulé est d'environ 176 691.18€

#### **II.3.2 Investissements et travaux prévus (à ce jour) en 2019 :**

En 2019, il est prévu que le budget investissements de Régie PERIBUS soit de 260 599.18 €, dont 25 000 € pour le SAE (Système d'Aide à l'Exploitation), 5 000 € pour les vélos et 25 000 € pour les sanitaires.

### **III Autres informations**

#### **III.1 Fréquentation / recettes commerciales**

Les validations du réseau PERIBUS auraient diminué de 8 % par rapport à 2017 avec environ 1 686 681 voyages pour 2018 (1 836 046 en 2017). Aussi, nous constatons une baisse d'environ 10 à 12 % depuis la restructuration du réseau PERIBUS en septembre 2018.

Il peut y avoir plusieurs explications (fiabilité de la billettique, 200 000 kms de moins, augmentation des ventes d'abonnements mensuels, etc.).

Il y aurait également l'augmentation du temps de validité du ticket unitaire de 1 h à 1 h 30 comme explication.

Il faut également préciser que les derniers ajustements datent de novembre et que le mois de septembre était gratuit.

Nous pouvons considérer qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions concernant la restructuration du réseau PERIBUS, et plus particulièrement la fréquentation, et il faut sans doute renvoyer sur un bilan ultérieur.

Les recettes commerciales sont quant à elles d'un montant de 1 121 906 € TTC pour 2018 contre 1 187 000 € TTC pour 2017. Les recettes se maintiennent malgré une diminution des validations, la gratuité du réseau en septembre 2018 et une refonte à la baisse de la tarification (- 40 % par rapport à l'ancienne grille)

### III.2 *Ratios de coûts et de productivité*

Ratios	2017	2018	Moyenne UTP 2018
Voyageurs / Km	1,1	1,35	1,7
Recettes / Dépenses	18 %	14.73 %	19 %
Km totaux conducteur	25240,46	23 433,86	23827
Dépense par km	3,69	4,62	3,75
Coût conduite au km	1,70	2,12	/
Coût roulage au km	0,60	0,80	0,75
Dépense au voyage	3,51	4,10	2,16

Le ratio Voyageurs / Kms est de 1,35 (par rapport à 1,1 en 2017 et 1,7 au niveau national). Cela s'explique par une baisse des kilomètres (moins 200 000 kms à compter de septembre 2018). L'objectif pour 2019 est d'avoir un ratio Voyageurs / Kms de 1.5 %.

Concernant le ratio Recettes / Dépenses, il passe de 18 % à 14.73 % du fait de l'effet cumulé de la légère baisse des recettes et de l'augmentation des dépenses pour 2018. Avec la restructuration du réseau, l'objectif est de passer à un R/D à 19 % pour 2019. Aussi, un travail est actuellement engagé au sein du Conseil d'Administration de la Régie PERIBUS concernant la baisse des dépenses de fonctionnement en matière de Ressources Humaines au sein de la Régie PERIBUS.

Concernant les kilomètres totaux par conducteur, ils baissent en raison de la baisse du nombre de kilomètres effectués suite à la restructuration du réseau PERIBUS en septembre 2018 et du maintien d'un taux de longue maladie non professionnelle important.

Malgré environ 4,5 conducteurs ETP en moins depuis septembre 2018, le coût de la conduite au km a augmenté du fait notamment de la longue maladie non professionnelle et des indemnités de licenciement pour inaptitude et de rupture conventionnelle.

Malgré la baisse du nombre de kilomètres à compter de septembre 2018, le coût de roulage a augmenté du fait notamment de la hausse du carburant.

Ces chiffres démontrent que la productivité à la Régie PERIBUS diminue du fait notamment de la longue maladie non professionnelle, et que la fréquentation et les recettes du réseau PERIBUS restent insuffisantes.

### **III.3 Activités**

En 2018, la principale évolution est bien entendu la restructuration du réseau.

Pour rappel, les objectifs étaient les suivants :

- proposer une réorganisation complète des transports collectifs à l'échelle du Grand Périgueux et assurer une adaptation des services aux évolutions du territoire ;
- augmenter le report modal et favoriser l'intermodalité ;
- diminuer les coûts de fonctionnement avec une projection de la participation financière à la Régie PERIBUS pour le fonctionnement du réseau à l'horizon 2020 à 5,7 millions d'euros, soit environ 200 000 km de moins.

Les principes du nouveau réseau ont été les suivants :

- un réseau intermodal maillé qui permet plus de possibilités de voyages ;
- 4 pôles d'échanges « de ceinture de centre-ville » qui protègent l'hyper-centre et permettent d'en retirer les fonctions d'exploitation (8 mai / PEM / Centre des télécommunications / Tourny) ;
- des pôles d'échanges périphériques qui vont structurer l'offre de mobilité dans les secteurs peu denses ;
- 2 axes forts Est-Ouest et Nord-sud, complémentaires à la future navette ferroviaire ;
- le BHNS envisagé en tronc commun pour une meilleure diffusion des effets des aménagements

La Régie PERIBUS a reçu courant 2018 deux BUSINOVA. La Régie PERIBUS a rencontré de très nombreuses difficultés avec ce véhicule.

### **III.4 Perspectives 2019**

En avril 2019, la Régie PERIBUS va terminer la restructuration du réseau PERIBUS dans le cadre de la mise en place du Pôle d'Echanges Multimodale (PEM). Les enjeux sont de stabiliser la restructuration du réseau PERIBUS.

Il y a également la mise en place des locations de vélos à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, sous la compétence de la Régie PERIBUS

En interne, un travail de l'analyse de l'organisation RH et administrative va être réalisé.

## **IV Conclusion**

De manière générale, la Régie PERIBUS a exécuté correctement l'ensemble des dispositions contractuelles le liant au Grand Périgueux (COSP), notamment les conditions financières.